



LA GENESE DE L'ACTE DE REFONDATION DU CNARED: LA VERITE.

Le 21 avril 2018 : Le Directoire décide la refondation.

1° Face à la perspective du référendum du 17 Mai 2018, le Directoire du CNARED dirigé par l'Honorable Dr. Jean Minani, à Leuven, décide de redéfinir l'orientation de la lutte pour la restauration de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi, de la Constitution de 2005 et d'un Etat de droit au Burundi.

2° Pour le Directoire il faut un Acte de Refondation et une réunion spéciale ad hoc qu'on a appelé « Addis-AbebaII » étant entendu que « Addis-Abeba I » avait mis en place un Acte Constitutif le 1er Août 2015.

3° Une décision d'amender l'Acte Constitutif et le Règlement d'Ordre Intérieur fût prise et une commission ad hoc a été mise en place par le Président du CNARED, le Dr. Jean Minani.

4° La commission est composée par : Jérémie Ngendakumana (Modérateur de la Commission), Jean Bosco Ndayikengurukiye (Comodérateur), Anicet Niyonkuru, Pancrace Cimpaye, Hatungimana Léonidas, Charles Nditije, Ndikumana Nephtali et Frédéric Bamvuginyumvira.

5° Le Directoire fixe la tenue d'une réunion Extraordinaire devant mettre en place cet Acte de Refondation du 15 au 18 Mai 2017. Il fallait impérativement que le jour du Référendum 17 Mai, le CNARED rende publique cette refondation.

Le 3 Mai 2018 : Lancement des travaux de la Commission

A Leuven, le Président du CNARED, l'Honorable Dr. Jean Minani procède à l'ouverture officielle et solennelle des travaux de la Commission ad hoc. Il devait préciser que la Commission doit étudier tous les aspects de la refondation du CNARED. La Commission a trois jours pour peaufiner tous les textes. Mais comme le travail était immense, la commission a eu deux séances supplémentaires les 14 et 21 mai.

Le 14 Mai 2018 : Report et Convocation du Directoire Extraordinaire

Faute de visas pour les membres du Directoire de Bujumbura, le Secrétaire Exécutif annonce que la réunion du Directoire est reportée au 25 Mai et prendra fin le 27 Mai.

Du 24 au 27 Mai : Réunion Extraordinaire du Directoire pour la Refondation du CNARED.

1° Le 24 Mai 2018 : Le Modérateur de la Commission, l'Honorable Jérémie Minani donne le rapport des travaux à la présidence du CNARED (Dr.Jean Minani, Madame Aline Ndenzako, Monsieur Pamphile Muderega, Monsieur Anicet Niyonkuru et Pancrace Cimpaye)

2° Le 25 Mai 2018, avant l'ouverture proprement dite de la session du Directoire, toute la Commission présente à la Présidence l'exposé des motifs de l'Acte de Refondation.

3° Après vérification du quorum qui était conforme au règlement, l'Honorable Dr. Jean Minani procède à l'ouverture de la session et donne lecture des points à l'ordre du jour :

A. Analyse et adoption de l'Acte de Refondation du CNARED

B. Adhésion à l'Acte de Refondation (la souscription restant ouverte aux absents et aux nouveaux)

C. Analyse et adoption du nouveau ROI par les seuls signataires de l'Acte de Refondation.

D. Mise en place des organes dirigeants conformément aux nouveaux textes. Les seuls signataires de l'Acte de Refondation participent au vote.

E. Divers

F. Déclaration finale.

L'INSOLITE : L'Honorable Jean Minani claque la porte.

4° Le 26 mai 2018 : alors que l'adoption de l'Acte de Refondation est presque terminée, le président du CNARED, l'Honorable Dr. Jean Minani apprend que certains membres dont le MSD, ne soutiendraient plus sa réélection, déclare que s'il ne doit pas être réélu, il vaudrait mieux reporter la session pour plus tard.

5° Au terme de plusieurs conciliabules, le Directoire a décidé majoritairement, 14 sur 21, et conformément au prescrit du règlement, de poursuivre l'adoption des textes et de repousser l'élection des organes dans un mois, et a accordé aux organes en place d'assurer les affaires courantes.

6° Le Dr. Jean Minani a refusé cette décision du Directoire, qui rappelons-le, est souverain pendant les sessions, et a claqué la porte avec ses deux vice-Présidents et le Secrétaire Exécutif. En plus des 4, trois autres membres sont sortis.

7° Les autres membres du Directoire, avec une majorité de 14 sur 21, ont poursuivi l'étude des points qui étaient inscrits à l'ordre du jour et ont maintenu l'élection des organes à la fin du mois de juin 2018.

8° Un Communiqué de Presse sanctionnant cette session extraordinaire de refondation a été rendu public le 27 Mai 2018 et le Secrétaire Exécutif qui vient de sortir un communiqué inexact ce 19 Juin, n'a jamais contredit la teneur de cette communication.

